

Toepassing van artikel 51 van het reglement van inwendige orde van de gemeenteraad. Interpellatie van M. ADAHCHOUR, gemeenteraadslid, betreffende de netheid in de wijk Aumale..

M. ADAHCHOUR donne lecture du texte suivant :

M. ADAHCHOUR geeft lezing van de volgende tekst:

Nous savons tous que le quartier Aumale à Anderlecht est souvent évoqué pour ses problèmes d'insécurité. Cependant, il est important de rappeler qu'un autre problème, tout aussi préoccupant, affecte directement la qualité de vie de ses habitants : celui de la propreté.

En effet, l'état des rues du quartier est déplorable. Il est évident que le manque d'entretien et l'absence quasi systématique de balayeurs dans certaines zones donnent l'impression d'un quartier laissé à l'abandon. Pire encore, dans certains espaces publics, des personnes de passage mangent sur place, laissent leurs déchets derrière elles et s'en vont, sans qu'aucune intervention ne soit effectuée pendant plusieurs jours, voire une semaine entière. Cette situation ne fait qu'accentuer un sentiment d'insécurité et de négligence.

Il est inacceptable que les habitants du quartier Aumale subissent au quotidien un environnement aussi dégradé. La propreté urbaine n'est pas un simple détail esthétique ; elle est essentielle pour la dignité des citoyens, pour leur bien-être et pour l'image même de notre commune.

Des solutions existent, et il est de notre responsabilité de les mettre en œuvre.

Premièrement, il est impératif d'augmenter la fréquence des passages des balayeurs dans ce quartier, notamment dans les endroits les plus touchés par l'accumulation de déchets.

Deuxièmement, la mise en place de poubelles supplémentaires, placées à des endroits stratégiques, permettrait de limiter ces dépôts sauvages et d'encourager les citoyens à adopter des comportements plus responsables.

Troisièmement, nous devons investir davantage dans la sensibilisation, par des campagnes adaptées, pour rappeler aux habitants et aux visiteurs leur devoir de respect de l'espace public.

Enfin, et en dernier recours, si ces mesures ne suffisent pas, il est légitime de se poser la question de sanctions pour les comportements récurrents d'incivilité.

Je souhaite donc adresser quelques questions au Collège :

1. Quelles sont les actions actuellement mises en place pour garantir la propreté dans le quartier Aumale, notamment en ce qui concerne la fréquence des passages des balayeurs et la gestion des déchets laissés sur place ?

2. Existe-t-il des mesures spécifiques, comme l'ajout de poubelles supplémentaires, qui sont envisagées pour répondre à ce problème persistant dans le quartier ?

3. Des campagnes de sensibilisation à la propreté sont-elles planifiées ou en cours dans le quartier, afin d'inciter les citoyens à adopter des comportements respectueux de l'environnement ?

4. Enfin, en cas de récurrence de comportements inciviques, des sanctions sont-elles envisagées, et si oui, dans quel cadre et avec quel type de procédure ?

Monsieur l'Echevin VANDYCK donne lecture de la réponse suivante :

Mijnheer de Schepen VANDYCK geeft lezing van het volgend antwoord:

Je tiens tout d'abord à vous rassurer quant au fait qu'Aumale est traité sur un pied d'égalité avec les autres quartiers d'Anderlecht et n'est en aucun cas délaissé, comme en attestent les chiffres que je vais vous communiquer immédiatement. Malheureusement, si certains quartiers donnent l'impression d'être abandonnés, c'est parce que les personnes qui les fréquentent, qui ne sont pas toujours les riverains, ne respectent pas les lieux.

La délimitation de la zone que vous ciblez n'étant pas précisément définie comme vous le précisez, mes services ont effectué une analyse de l'ensemble du secteur, en sachant que la rue de Birmingham est prise en charge par l'ABP depuis 2015 et n'est donc pas nettoyée par nos services.

Pour la zone s'étendant de la place de la Beauté à la place du Repos, quinze passages ont été réalisés en janvier et huit pour le mois de février jusqu'à aujourd'hui. Pour la zone s'étendant de la station de métro « Aumale » à la rue des Orchidées, le même nombre de passages a été réalisé. Ce nombre de passages est identique à la moyenne des autres quartiers et ne peut pas être augmenté sans en délaissé un autre avec les moyens actuels.

Concernant le nombre de poubelles, dix corbeilles publiques sont répertoriées dans le périmètre « Aumale ». Celles-ci sont vidées tous les jours. Cependant, en raison des nombreux dépôts clandestins, les équipes ont beaucoup de difficulté à maintenir ce rythme. Il serait essentiel que ces corbeilles soient utilisées à bon escient par les citoyens, ce qui n'est pas toujours le cas actuellement. Toutefois, l'augmentation du nombre de poubelles sur le territoire, et pas seulement dans le quartier « Aumale », est à l'étude. Il faut savoir que sur base de ma demande, les services ont ciblés plus ou moins deux milles endroits pour placer des nouvelles corbeilles. Le problème étant que si on place ces deux milles corbeilles, il me faudrait onze camions avec presse et plus ou moins quarante-trois ETP. Ce qui est assez conséquent, vous l'imaginez, en terme de budget. Il est donc important de ne pas acquérir aveuglément de nouvelles corbeilles si le service n'a pas la capacité technique et logistique de les vider efficacement, sous peine d'aggraver le problème au lieu de le résoudre.

La partie « prévention et sensibilisation » n'a pas été négligée, même si nous avons pu constater lors de la précédente législature que cette approche apporte très peu d'efficacité concrète. Néanmoins, le référent propreté de la zone réalise des missions d'information auprès des riverains et des commerçants. Une refonte de cette cellule est à l'étude avec les services pour aller vers beaucoup plus de verbalisation.

Une campagne de sensibilisation est en revanche prévue dans les écoles, où elle peut s'avérer plus efficace.

Pour conclure, je vous confirme que des sanctions sont déjà appliquées de deux manières:

- D'une part, lorsqu'un agent assermenté constate une infraction en matière de propreté, il peut infliger une sanction administrative communale, doublée en cas de récidive dans les 24 mois.
- D'autre part, des taxes sont prévues pour l'enlèvement des déchets ou des dépôts clandestins lorsque le responsable est identifié. Aujourd'hui, nous sommes aux alentours de 1.000 € par mètre cube pour des déchets de construction.

Le règlement est en cours de révision afin d'augmenter drastiquement les montants de façon à dissuader un maximum les contrevenants.

M. ADAHCHOUR comprend principalement qu'il n'y a pas de vraie solution : le quartier est ainsi et c'est pas le problème de la Commune mais celui des habitants.

Monsieur l'Echevin VANDYCK convient qu'à ce jour, la commune est encore trop sale et que les moyens d'agir sont limités, malheureusement. Avec les moyens actuels, si on ne travaille pas sur la restructuration et sur le redéploiement du service « Propreté » suivant les nouvelles technologies, on ne pourra pas faire mieux. Si on utilise la méthode actuelle et qu'on la démultiplie par plus d'investissements financiers, la seule chose qu'on va demander aux habitants de manière collective, est un nouvel apport financier en augmentant une taxe sur la totalité des citoyens, même ceux qui balaient leurs trottoirs, même ceux qui respectent l'espace public. Il faut donc se diriger vers beaucoup plus de verbalisation à l'encontre des gens qui ne respectent pas l'espace public. Le Collège prend la voie de la verbalisation avec des montants hors normes et de la prévention auprès des gens.